

DÉFINITION

RGPD = Règlement Général sur la Protection des Données.

Le RGPD est une réglementation européenne, entrée en vigueur le **25 mai 2018**, qui définit les règles relatives à la **protection des données personnelles des citoyens européens**.

Les données personnelles désignent toutes les informations relatives à une personne et pouvant l'identifier directement ou indirectement (nom, adresse, e-mail, adresse IP, données de connexion...).

Les données à caractère personnel doivent remplir les conditions suivantes :

- Etre traitées de manière compatible avec des finalités déterminées, explicites et légitimes.
- Etre adéquates, pertinentes et limitées à ce qui est strictement nécessaire compte tenu des finalités pour lesquelles elles sont traitées.
- Etre exactes et tenues à jour: Les données qui sont inexactes doivent être effacées ou rectifiées sans tarder.
- Etre conservées uniquement pour la durée temps nécessaire.

EN PRATIQUE

Les obligations imposées par le RGPD :

- La création d'un registre des activités de traitement.
- La désignation d'un délégué à la protection des données.
- La rédaction d'une private policy. (Déclaration de confidentialité sur la protection du traitement).
- La tenue d'un registre des fuites de données : l'entreprise doit consigner dans un registre interne toutes les fuites de données (vol, perte d'ordinateur, de clé usb, cyber attaque...).

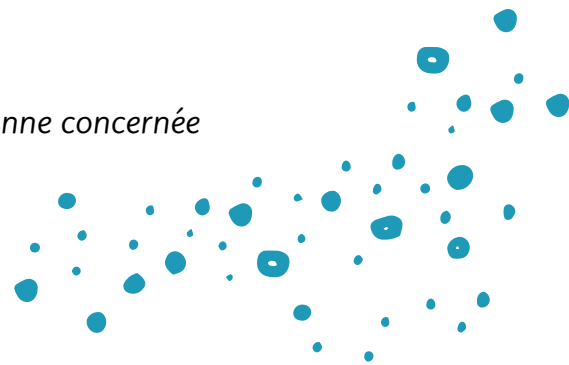
En présence d'une fuite de données, vous devez avertir, dans les 72 heures, la commission de protection de la vie privée, s'il existe un risque pour les droits et les libertés des personnes concernées et les en informer.



DROITS

Les droits des personnes dont les données à caractère personnel sont traitées :

- Droit à l'information.
- Droit d'accès.
- Droit à l'oubli (effacement) : toute personne concernée a le droit de demander la suppression de ses données.
- Droit de rectification.
- Droit d'opposition.
- Droit à la portabilité des données.
- Droit à la limitation du traitement.
- Obligation de notification : La structure doit notifier à la personne concernée toute rectification ou effacement de ses données.



SANCTIONS

Les sanctions en cas de non conformité au RGPD :

En cas de non-respect du RGPD, [l'Autorité de protection de données](#) peut exiger du responsable de traitement ou de son sous-traitant de prendre des mesures correctrices :

Mise en conformité, limitation de traitement, rectification...

En cas non respect du RGPD, la [Commission de protection de la vie privée](#) pourra encore vous infliger une amende administrative :

- Infraction simple : 10.000.000 euros ou 2 % du chiffre d'affaires annuel.
- Infraction grave : 20.000.000 euros ou 4 % du chiffre d'affaires annuel.

RÉSUMÉ

Le RGPD impose de **nouvelles obligations** aux entreprises traitant des données à caractère personnel depuis Mai 2018.

Il renforce les principes de base et les obligations prévues dans la loi du **8 décembre 1992** relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel et prévoit des **sanctions**.

Le CDOS 26 est à votre disposition
par téléphone au 04 75 75 47 50
ou par mail à l'adresse cdos26@mbsport.fr
site : <https://drome.franceolympique.com/>

Sources :
Escadrille Toulouse
Junior Conseil
CNIL



Cdos Drôme



@cdosdrome



CDOS26

CDOS
DRÔME